

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 22 (1976)
Heft: 1

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fraternoël en Suisse romande

Avec l'aide de nombreuses sociétés locales et autres groupements, des jeunes de toute la Suisse romande relancent l'idée d'une fête de Noël dans la rue, placée sous le signe de la fraternisation et de la solidarité. Modification importante par rapport à l'action de 1974 : Les réunions ne se tiendront pas systématiquement le 24 décembre au soir (pour ne pas briser la tradition de la fête en famille), mais parfois déjà le 21 décembre. Dans certains villages, quartiers et cités, la fête commencera des 19 heures et se poursuivra toute la nuit. Suisses et Etrangers, familles et personnes seules sont invités à se retrouver sur les places ou dans les lieux publics. (ats)

(Quelle nouvelle réconfortante à l'heure où l'on oublie toutes les traditions dans cette fin de siècle vouée à la technique !)



**canton
d'argovie**

Les Éditions Ringier condamnées pour concurrence déloyale

Le tribunal de commerce du canton d'Argovie a condamné les Editions Ringier pour concurrence déloyale. Il a interdit l'édition d'un magazine péri-

dique féminin sous le titre d'« Anette » ou d'« Anette-Extra » car elle constitue une concurrence déloyale pour le périodique féminin « Annabelle ». En plus, le jugement prévoit que les Editions Ringier devront supporter 12 000 francs de frais judiciaires et rembourser ses frais au magazine « Annabelle ». Enfin, « Annabelle », dispose de la faculté de faire publier le jugement dans deux périodiques féminins de son choix, avec commentaire explicatif. Par ce jugement, le seul périodique né aux Editions Ringier sous la direction de Monsieur H. Oswald, connaît une double fin : Les Editions Ringier ont en effet fait savoir que la parution du magazine « Anette » cesse à la fin de l'année 75. (ats)



**canton
de bâle**



Congrès des Français en Suisse

L'assemblée annuelle de l'Union des Français de Suisse s'est déroulée à Bâle. Quelque 110 délégués appartenant aux diverses organisations françaises en Suisse ont rencontré des représentants des ambassades et des consulats afin de recevoir des informations sur différents problèmes actuels. Au centre des discussions, se trouvait la question des facilités

accordées aux Français de l'étranger pour participer à des votes et élections en France.

M. A. Compas, président de l'Union des Français de Bâle, a salué les participants à cette assemblée annuelle. Parmi les invités, relevons des noms de Mme Gertrud Spiess, présidente du grand Conseil balois, F. de Testa, premier conseiller de l'ambassade de France, les sénateurs P. d'Ornano et E. Sauvageot, ainsi que L. Clément, directeur de l'Union des Français de l'étranger. (ats)



**canton
de berne**

De nouvelles réserves naturelles protégées dans le district de Cerlier

En corrélation avec les grandes améliorations foncières entreprises dans le district de Cerlier, le Conseil-Exécutif a décidé d'élargir deux réserves naturelles qui étaient déjà protégées et d'en créer six nouvelles, communique l'Office d'information et de documentation du canton de Berne. En tout la protection de l'Etat s'étendra sur une surface de plus d'un demi km². D'un côté un grand nombre d'arbres et de haies avaient été condamnés dans le cadre des améliorations foncières parce que leur présence entravait le remaniement parcellaire en grandes surfaces et gênait l'utilisation de machines pour l'exploitation agricole. Pour compenser cette perte quelques régions propices ont été épargnées et mises intouchées sous protection : il s'agit de terrains humides de grande valeur du point de vue botanique et zoologique, recouverts d'une riche végétation. De plus, dans la plus grande de ces réserves naturelles protégées,

« Ziegelmoos-Islerenduene », qui mesure 30 ha, une longue dune de sable d'intérêt national a pu être soustraite à une plus ample destruction et préservée. Enfin deux nouveaux étangs ont été aménagés, et de nombreux arbres et buissons fraîchement plantés. Cette solution avantageuse est le résultat d'une étroite collaboration fondée sur la compréhension mutuelle entre l'amélioration foncière et la protection de la nature. (ats)



canton de Genève

L'autoroute de contournement de Genève :

« Un coup bas à la démocratie » dit Franz Weber

La décision de Berne d'imposer l'autoroute de contournement contre la volonté démocratiquement exprimée des Genevois creuse davantage encore le fossé qui sépare la population des autorités, déclare Monsieur Franz Weber, président de plusieurs mouvements de protection de la nature et des sites. Elle porte un coup bas à la démocratie, à sa notion même, elle renforcera inévitablement le camp de ceux qui se désintéressent des affaires de notre pays en disant : « Ce n'est pas la peine de voter, ils font quand même ce qu'ils veulent... »

« Effectivement, en matière d'autoroutes, nos autorités ne sont pas décidées à donner du lest, ajoute Franz Weber. Elles sont au contraire décidées à réaliser coûte que coûte des projets désuets, des projets qui violent souvent de manière flagrante les nouvelles lois sur l'environnement — des projets qui, dans de trop nombreux cas, sont maintenus envers et contre tout uniquement pour des raisons de spéculation du sol et autres intérêts particuliers.

« Il est urgent, il est même capital de rendre au peuple suisse ses droits démocratiques en matière d'autoroutes, de lui donner la possibilité d'intervenir lorsque ses intérêts vitaux, comme à Genève, sont menacés. « Dans l'intérêt de notre démocratie, nous ne pourrions accepter la décision de Berne. C'est pourquoi, quant à moi, je suis prêt à mobiliser l'opinion publique et à venir à Genève pour un meeting », conclut Franz Weber. (ats)



canton de Neuchâtel

Prix Farel de télévision : mention pour une production catholique française

Neuchâtel a accueilli pour la cinquième fois du 8 au 10 octobre les participants au concours biennal de la meilleure émission de télévision religieuse produite dans un pays francophone.

Organisé par les églises réformées de Suisse romande, le concours n'en revêt pas moins une dimension œcuménique, tant par le jury interconfessionnel, qui comprenait des personnalités venues de France, de Belgique et de Suisse romande, que par les émissions en compétition, puisqu'on comptait trois émissions et deux émissions catholiques.

Aucun prix n'a été décerné cette année, mais le jury a accordé une mention à l'émission catholique produite par l'O.R.T.F. France 1 intitulée « New Bell », et réalisée par le père Michel Farin (Paris) avec la collaboration de MM. Raymond Vidonne (image) et Daniel Ollivier (son). C'est la première fois qu'à l'enseigne du prix Farel, une

distinction est remise à une émission catholique, mais on notera que le concours est devenu œcuménique il y a deux ans seulement.

« New Bell » est une paroisse bamileke située dans la banlieue de Douala (Cameroun). L'équipe de la télévision française y a suivi la liturgie de la semaine sainte. Elle y a rencontré les chorales de la paroisse et les a accompagnées dans leur recherche pour le chant des psaumes à partir du chant traditionnel.

Précédant le concours, un séminaire de travail a réuni pendant deux jours au centre universitaire de Neuchâtel une quarantaine de communicateurs. Avec l'aide de Mme Geneviève Pujol, sociologue à Paris, et de M. Claude Torracinta, chef de la division des magazines à la télévision romande, les participants se sont interrogés sur les comportements du public face à la télévision. (ats/ssp)



canton de Schwyz

Des soldats découvrent le squelette d'un soldat français mort en 1799

Alors qu'ils creusaient des tranchées à Ried-Muotatahl, dans le canton de Schwyz, des soldats qui effectuent leurs cours de répétition ont découvert, à 1,20 m sous terre, le squelette d'un homme.

La police cantonale et les archéologues ont réussi à identifier ce squelette comme étant celui d'un soldat français et ce, grâce à quatre boutons trouvés sur place. Ce soldat avait probablement été tué lors de combat en 1799. (ats)

canton du tessin

Distinction pour une personnalité suisse

Le professeur Pio Fontana, de Balerna (Chiasso), titulaire de la chaire de Lettres italiennes à l'école des hautes études économiques et sociales de St-Gall, a été fait « cavaliere ufficiale dell'ordine al merito » de la République italienne. Cet insigne lui a été remis à St-Gall par le consul d'Italie. Cette distinction récompense les efforts du professeur Fontana pour la diffusion de la culture italienne en Suisse. (ats)

Pour le 10^e anniversaire de la mort de Le Corbusier

A l'occasion du dixième anniversaire de la mort du grand architecte Le Corbusier (de son vrai nom Charles-Edouard Jeanneret natif des montagnes neuchâteloises), une manifestation s'est déroulée à Corseaux, près de Vevey, pour l'ouverture au public de la maison « Le Lac », construite en 1924 par le Corbusier et où sa mère mourut centenaire. L'inauguration de la villa restaurée a eu lieu en présence de M. Pierre Graber, président de la Confédération, venu à titre personnel, et de l'attaché culturel près l'ambassade de France en Suisse. Elle a été suivie de l'assemblée générale de l'association internationale Le Corbusier, à Vevey.

La villa « Le Lac » fut la deuxième demeure construite par le Corbusier pour ses parents, la première ayant été édifiée à la Chaux-de-Fonds. Elle est la troisième réalisation du grand architecte entreprise après la parution de son ouvrage retentissant « Vers une architecture » Après cinquante ans, elle reste un témoignage toujours actuel

de la simplicité et de l'attachement à la nature que Le Corbusier a voulu exprimer. Elle fut longtemps habitée par la mère de Charles-Edouard Jeanneret et par son frère, le musicien Albert Jeanneret.

Au décès de ce dernier, la maison revint à la Fondation Le Corbusier. Celle-ci a consenti à l'association internationale Le Corbusier un bail de cinquante ans, à charge pour cette dernière de restaurer la maison et de l'entretenir. L'association a bénéficié d'une aide financière de la Fondation, de la Confédération, de l'Etat de Vaud et de la Ligue suisse pour la sauvegarde du patrimoine national. Selon le vœu de Le Corbusier, la maison de Corseaux sera ouverte aux visiteurs, des expositions y seront organisées, des chercheurs s'y réuniront pour se documenter sur l'histoire de l'architecture contemporaine et sur l'œuvre de Le Corbusier. (ats)

Le Rédacteur en chef adjoint de « la Tribune-Le matin nommé secrétaire municipal de la ville de Lausanne

M. Albert Ducret, chef du service d'organisation et d'informatique de l'administration communale de Lausanne, prendra sa retraite le 31 janvier prochain. Il sera remplacé à ce poste par M. Pierre Petoud, qui assume depuis 1970 la fonction de secrétaire municipal de la capitale vaudoise. Pour succéder à ce dernier, la municipalité de Lausanne a nommé nouveau secrétaire municipal M. Jean-Pierre Nicod, actuellement rédacteur en chef adjoint du quotidien Lausannois « La Tribune-Le Matin ».

Né en 1921, licencié ès sciences sociales, M. Jean-Pierre Nicod a été rédacteur à l'hebdomadaire « Pour Tous » avant

d'entrer à la « Tribune de Lausanne ». Il a fait partie du comité central de l'Association de la presse suisse. (ats)

canton du valais

On se réconcilie après 500 ans

Durant cette première quinzaine de novembre plusieurs manifestations ont marqué en Valais le 500^e anniversaire de la bataille de la Planta qui opposa en novembre 1475 les comtes de Savoie aux princes-évêques de Sion.

La dernière de ces manifestations s'est déroulée à Savièse où Saviésans et Contheysans se sont « réconciliés »... après 500 ans d'histoire. Les habitants des deux localités en, effet étaient à l'époque, quoique voisins, dans des camps opposés. Quelques jours plus tôt une manifestation analogue se déroulait à Sion sous la présidence de M. Félix Carruzzo. On notait la présence de délégués savoyards venus eux aussi se « réconcilier » avec les Valaisans qui leur donnèrent tant de fil à retordre aux siècles passés. (ats)

Un écrivain — gastronome à l'honneur

L'écrivain gastronome Jacques Montandon était à l'honneur récemment en Valais. En effet, le premier prix littéraire de l'ordre de la channe, cette confrérie bachique de large renommée, lui a été décerné pour son ouvrage « Le Valais à table » qui vient de sortir de presse. (ats)

Le chapitre de l'ordre de la channe

L'une des confréries bachiques, parmi les plus célèbres qui soient « l'ordre de la channe »,

confrérie valaisanne comptant plus d'un millier de chevaliers et dignitaires, a tenu son chapitre d'automne à Sierre. Ce chapitre fut placé sous le signe de deux instruments indispensables à toute gastronomie « la cuiller et la fourchette ».

Rarement l'ordre vit autant d'autorités diverses dans ses rangs. En effet, c'est sous la haute présidence d'honneur de M. Simon Kohler, que cette journée s'est déroulée.

Le commandant de corps Lattion, le président de Sierre et conseiller national M. Pierre de Chastonay figuraient au rang des invités, tandis que M. le Conseiller fédéral Chevallaz, atteint par la grippe, dut remettre son intronisation à des temps meilleurs.

Ce chapitre fut dirigé par Monsieur Guy Zwissig, procureur de l'ordre, et fut marqué par l'intronisation de nouveaux chevaliers, la présentation de nouveaux « propos » consacrés à l'histoire de la vigne en valais, tandis que le traditionnel banquet agrémenté d'humour et de chansons devait couronner cette journée.

Un pilote valaisan à l'honneur

Une manifestation a marqué sur les hauteurs de la Majorie à Sion dans le cadre de Valère et de Tourbillon la remise au pilote des glaciers valaisan Fernand Martignoni de la médaille Tissandier ».

Cette médaille délivrée par la Fédération aéronautique internationale porte le nom de Gaston Tissandier, le célèbre savant et aéronaute français, mort à la fin du siècle passé et qui construisit le premier aérostat dirigeable à moteur électrique. Cette distinction récompense le pilote valaisan pour ses nombreux sauvetages dans les Alpes. (ats)

LIBERTÉ
ET
PATRIE

canton de vaud

Une nouvelle revue artistique en Suisse romande

Le premier numéro d'« Arts et spectacles en Suisse romande » est sorti de presse à Lutry-Lausanne, sous la direction de Monsieur Pierre Labbé et avec Madame Elisabeth Fontannaz comme rédactrice en chef. Il s'agit d'une revue bimensuelle, de huit à douze pages, qui tirera d'abord à 12.000 exemplaires. Elle comprendra des rubriques consacrées aux arts, aux lettres, à la musique, au théâtre, aux variétés, au cinéma, à la danse, à l'architecture. Les éditeurs de cette nouvelle revue veulent « combler un vide » car jusqu'à ce jour, être informé de l'ensemble des activités romandes était pratiquement impossible » Elle rapportera les principales manifestations culturelles qui se passent dans tous les cantons romands. Les textes rédactionnels, signés par des chroniqueurs connus, seront complétés par une information technique sous forme de mementos. (ats)

Le grand prix Ramuz 1975

La Fondation C.-F. Ramuz a remis son grand prix 1975 à l'écrivain vaudois Jacques Mercanton, pour l'ensemble de son œuvre. La cérémonie s'est déroulée à Pully, ancien village vigneron des bords du Léman, où repose Ramuz. M. Gérard Buchet, de Neuchâtel, président de la Fondation, a salué de nombreuses personnalités du monde littéraire, et le professeur Michel Dentan s'est adressé au lauréat au nom du jury.

Né à Lausanne en 1910, Jacques Mercanton occupe la chaire de littérature française à l'université vaudoise depuis 1955. Il a publié de nombreux essais sur Joyce, Thomas Mann et

Eliot, des études sur Racine et d'autres classiques français. Il poursuit une œuvre romanesque considérable, dont les principaux titres sont « Thomas l'in-crédule » (prix Rambert 1943), « Le soleil ni la mort » (prix de la Guilde du Livre), « La joie d'amour », « Celui qui doit venir », « De peur que vienne l'oubli », « La sibylle », « L'été des sept dormants ».

Institué en 1950 par la Fondation, le grand prix C.-F. Ramuz a pour but d'encourager la vie littéraire romande en consacrant l'œuvre d'un écrivain suisse de langue française. D'un montant de dix mille francs, il est décerné tous les cinq ans et a déjà été attribué à P.-L. Matthey, C.-F. Landry, Marcel Raymond et Philippe Jaccottet. (ats).

Le grand hôtel des Rasses vendu à une société zurichoise

Par les soins de l'office des faillites de Grandson, les immeubles propriété de la masse en faillite de la société du Grand Hôtel des Rasses et Golf Hôtel S.A., au-dessus de Sainte-Croix ont été vendus aux enchères publiques, à Sainte-Croix, et adjugés en bloc à la Société suisse de crédit hôtelier, à Zurich, créancier hypothécaire, pour 2 millions de F. Cette vente met fin à une situation qui, pour la région, était devenue préoccupante. La société acheteuse va vraisemblablement et dès à présent tenter de trouver un nouvel acquéreur.

Un concordat avait été accordé l'an dernier, après maintes péripéties juridico-financières, à la suite de difficultés d'exploitation.

L'hôtel a 61 chambres avec 110 lits, de nombreux locaux, notamment pour des conférences — plusieurs séminaires s'y sont tenus avec succès — un restaurant d'environ 250 cou-

(Suite page 25)

canton de zoug

Graphiste suisse récompensée à Bratislava

Une graphiste zougoise, Ruth Huerlimann, a obtenu pour la deuxième fois une plaquette d'or à la biennale des illustrations de livres pour enfants, à Bratislava, pour son ouvrage « Le chat et la souris dans la société ».

Quelque 300 artistes de 38 pays avaient transmis près de 2 800 illustrations au jury international. 16 prix et quelques distinctions ont récompensé les meilleurs travaux. Le « grand prix » a été remporté par le peintre soviétique Nicolai Popov pour ses illustrations de l'œuvre de Daniel Defoe « Robinson Crusoe ». (ats)

canton de zurich

Décès d'un grand reporter

Walter Bosshard, journaliste et reporter de renom s'est éteint en Espagne peu avant son 83^e anniversaire. Le défunt représentait une forme de journalisme difficilement concevable aujourd'hui. Ses comptes rendus se sont étendus à plusieurs continents. Peu de grands événements de l'histoire du monde survenus durant ces dernières décennies lui ont échappé.

Walter Bosshard né le 8 novembre 1892 dans une ferme de Richterswil, dans le canton de Zurich, gagna de larges cercles de lecteurs par ses reportages d'Asie et plus particulièrement des points chauds de la guerre. Correspondant de journaux suis-

ses et américains, il se rendit en Chine avant la seconde guerre mondiale, puis, lorsque celle-ci éclata, il voyagea en Pologne, au Moyen-Orient, en Grèce, en Inde, en Birmanie, en Afrique du nord. Il visita ensuite la mission militaire suisse en Corée en 1953 puis suivit les travaux de la conférence de Genève sur l'Indochine, un an plus tard.

Avant de parcourir le monde comme journaliste, Walter Bosshard travailla pour diverses entreprises commerciales à Sumatra, en Inde et au Siam. Il prit en outre part à des expéditions en Asie centrale, puis en Arctique avec le dirigeable « Graf Zeppelin » entre 1926 et 1928.

Outre ses innombrables articles, le défunt a retracé les péripéties de sa vie à travers le monde dans plusieurs livres. (ats)

*
**

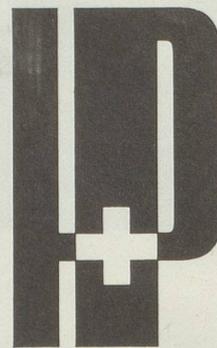
Un écrivain suisse reçoit le prix littéraire de la ville de Brême

Le prix littéraire de la ville de Brême pour 1975 a été décerné à l'écrivain suisse Paul Nizon, de Zurich, pour son roman « Stolz » (« Fierté »).

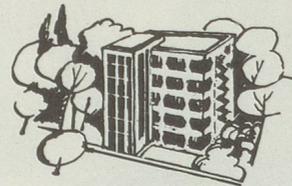
Cette récompense, qui est dotée de 10'000 marks, est attribuée par la fondation « Rudolf Alexander Schröder », créée par un ancien citoyen d'honneur de la ville hanseatique.

Le prix sera remis le 26 janvier à M. Nizon, dont l'éloge sera prononcé par M. Claus-Helmut Drese, directeur de l'Opéra de Zurich, qui est membre de la fondation. (ats)

hôpital suisse de paris



TÉLÉPHONE 644 40-00



au service de notre colonie

MÉDECINE GÉNÉRALE
(admission dès l'âge de 15 ans) et
GÉRIATRIE

CONSULTATIONS
(tous les jours sur rendez-vous)

DISPENSARE
(lundi, jeudi après-midi
sur rendez-vous)

A votre disposition également :

**RADIOLOGIE,
LABORATOIRE D'ANALYSES
MÉDICALES,
KINÉSITHÉRAPIE**
(tous les jours sur rendez-vous)

**CONVENTIONNÉ
AVEC LA SÉCURITÉ SOCIALE
ET AGRÉÉ PAR LES MUTUELLES**
(prise en charge directe par ces
organismes au maximum autorisé).

**CONVENTIONNÉ ÉGALEMENT
AVEC L'HOSPITALISATION
A DOMICILE**

Pour de plus amples renseignements,
prière de s'adresser
au secrétariat médical de l'hôpital,
10, rue Minard C.C.P. Paris 6517-62
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Suite de la page 21

verts, un bar de 50 places, un café-restaurant, une piscine couverte et un sauna, le tout entouré d'un grand parc arborisé avec mini-golf et tennis, vue panoramique sur les Alpes, dans la tranquillité, à 1188 m d'altitude.

Dans le lot est compris un lot avec habitation et rural, place-jardin, pré-champ et bois, de 31 193 m², qui avait été estimé 160 000 francs (ats)

*
**

Affaires Fédérales

(Suite et fin)

Le Conseil fédéral recommande de prolonger le délai pour le traitement de l'initiative sur les chemins pédestres

Dans un rapport qu'il vient de publier, le Conseil fédéral recommande à l'Assemblée fédérale de prolonger d'une année, soit à 1977, le délai pour le traitement de l'initiative sur les chemins pédestres, déposée en février 1974. Le Conseil fédéral considère en effet qu'il est préférable de traiter l'initiative une fois en possession des résultats de la votation sur la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Le groupe de travail pour la promotion des chemins pédestres qui a élaboré et lancé l'initiative est en principe d'accord avec le prolongement du délai. Il rappelle toutefois dans un communiqué que la seule loi sur l'aménagement du territoire ne suffit pas à la réalisation des buts visés par l'initiative, vu qu'elle ne traite pas de questions essentielles telles que le financement, la planification, la construction, l'entretien et les normes de sécurité pour les chemins pédestres. L'initiative

a notamment pour but de créer une base juridique pour de tels circuits, ce qui ne peut être fait dans le cadre de la loi sur l'aménagement du territoire qui poursuit des buts totalement différents conclut le groupe de travail. (ats)

*
**

Les quotidiens suisses renchérisent

Depuis le 1^{er} janvier 1976, un abonnement annuel à un quotidien suisse coûte en moyenne 102,25 francs, selon les constatations du secrétariat central de l'association suisse des éditeurs de journaux (asej). Le prix moyen d'un abonnement annuel à un quotidien ayant un tirage de plus de 50 000 exemplaires est même de 114,75 F.

Par rapport à l'année en cours, l'augmentation est donc d'environ 9,5 pour cent en général et de 12,5 pour cent pour les grands quotidiens.

Ces augmentations de prix ont pour origine plusieurs raisons. Pour les journaux également, le renchérissement général s'est fait ressentir. En outre, dès le 1^{er} janvier 1976, une augmentation massive des taxes postales est intervenue. Elle atteint selon les cas jusqu'à 100 pour cent. Une compensation de ce renchérissement par une augmentation du prix des annonces n'est possible que dans une mesure très limitée en raison de la forte diminution du chiffre d'affaires de publicité. C'est la raison pour laquelle une augmentation des prix d'abonnement supérieure à la moyenne est inévitable si l'on veut maintenir la qualité habituelle de la partie rédactionnelle. (ats)

Messenger Suisse

Nota bene

- Changement d'adresse
Prière de nous la communiquer en expédiant votre ancienne bande et en ajoutant Fr. 1.— pour les frais.
- Dans notre n° de novembre, notre formulaire de c.c.p. était encarté. il était destiné **uniquement** à ceux qui ne sont pas en règle avec notre administration.
- Abonnés, si vous voulez éviter une augmentation de nos tarifs, réglez le plus rapidement possible votre abonnement 76.
Prix de l'abonnement : Fr. 30.—
Fr. abonnement de soutien à partir de 35.—) par ccp 12 273 27 ou par chèque bancaire à la rédaction du Messenger Suisse.

GRAND HOTEL DU PAVILLON

★ ★ ★ ★

PARIS-X^e

36, rue de l'Echiquier

(Boulevard et métro
« Bonne-Nouvelle »)

Tél. : 770-17-15 et 770-54-34

Telex 66 815

200 chambres

Salles et Salons de 10 à 200
personnes pour banquets,
réceptions, conférences,
expositions

